



## Règlement de participation au Projet artistique « Your Name in Lights » de John Baldessari

### Article 1 : Société organisatrice

La Monnaie de Paris, société dont le siège est situé 11 quai de Conti 75006 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 160020012, organise du 13 septembre au 12 octobre 2014, un Projet artistique de John Baldessari selon les modalités du présent règlement.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant (le « Participant »).

L'inscription en tant que participant au Projet artistique vaut acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement ») ainsi que de l'ensemble de la réglementation applicable en France. Le Règlement s'applique à tout Participant.

### Article 2 : Description du Projet artistique

Avant l'ouverture de ses salles d'exposition, la Monnaie de Paris dévoile, sur sa façade, l'œuvre de l'artiste emblématique John Baldessari, *Your Name in Lights*.

Ce gigantesque panneau lumineux de 30 mètres de long rappelle les lumières de Broadway et les films hollywoodiens. Conçu sur le principe du « quart d'heure de célébrité » warholien, cette œuvre participative invite tous ceux qui le souhaitent à inscrire leur nom et ceux de leurs amis ou famille, sur le site internet de la Monnaie de Paris. Durant 15 secondes, chacun de ces noms scintille, en plein cœur de Paris. Les participants sont prévenus à l'avance par email de l'apparition de leur nom.

Avec cette œuvre, John Baldessari travaille avec humour l'obsession et le culte que vouent nos sociétés et les mass medias à la célébrité. Outre l'ironie de reprendre le cliché de la popularité et de l'effet buzz, John Baldessari remet en question le rôle du geste artistique, car il lui est absolument indifférent d'être ou non l'auteur de l'image utilisée pour l'œuvre.

### Article 3 : Conditions de participation

Le Projet artistique est ouvert à toute personne physique disposant d'une adresse Internet.

Pour participer les mineurs devront être munis d'une autorisation écrite des parents/tuteur légal communicable à première demande de la Société organisatrice. La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier

un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, la ville de résidence et l'adresse électronique des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Projet artistique.

La participation au projet artistique implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

#### **Article 4 : Modalité de participation**

Pour participer au Projet artistique, l'internaute devra se rendre sur la page d'inscription complétant le formulaire et en remplissant les champs demandés (prénom, nom, ville de résidence, email).

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

La société n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

#### **Article 5 : Limitation de responsabilité**

La participation au Projet artistique implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement au cours de l'inscription
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Projet artistique ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Projet artistique se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'inscription s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas diffuser les noms des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Elle ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Projet artistique sous son propre et unique nom.

La société se réserve le droit d'exclure de la participation toute personne troublant le bon déroulement du Projet artistique, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

## **Article 6 : Cas de force majeure – réserves de Prolongation**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Projet artistique devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

## **Article 7 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Projet artistique, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, ville de résidence, email). Les informations qui sont demandées au Participant sont indispensables à la participation au Projet artistique de John Baldessari. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant les besoins de l'organisation du Projet artistique.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un email à [contactcnil@monnaieideparis.fr](mailto:contactcnil@monnaieideparis.fr) ou un courrier à l'adresse suivante :

La Monnaie de Paris

Direction des programmes culturels

11 quai de Conti

75006 Paris

Les personnes qui exerceront leur droit d'opposition avant la fin du Projet artistique ne pourront pas participer.

### **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Projet artistique doivent être formulées sur demande écrite à la société organisatrice.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.